

Manager en aménagement et en promotion immobilière

RNCP35289 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	313
Formacode(s)	42186
Code(s) ROME	C1504, C1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/02/2021
Date d'échéance	14/11/2023

Certificateur(s)

GPE ECOLE SUPERIEURE PROFESSIONS IMMOB · SIRET : 78461733400072

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Manager en Aménagement et Promotion Immobilière assure des fonctions de promoteur, d'aménageur et de commercialisateur selon les besoins d'une clientèle privée (particuliers ou entreprises) ou d'une collectivité. Il supervise ou réalise l'étude d'une zone à aménager, la prospection d'un terrain à construire situé ou non dans une zone aménagée, la détermination du programme immobilier à réaliser sur le terrain choisi, le montage global de l'opération immobilière et son pilotage, la conception et la mise en œuvre de la construction, la commercialisation du programme et sa livraison.

ACTIVITÉS VISÉES

L'aménagement de terrains ou zones susceptibles d'être aménagés ou construits

Le pilotage d'opérations de promotion immobilière, de la conception à la construction d'un ou plusieurs programmes.

La commercialisation de programmes immobiliers, et le suivi après-vente.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Aménager les terrains ou zones susceptibles d'être aménagés ou construits

Piloter la promotion d'une opération immobilière, de la conception à la construction d'un ou plusieurs programmes.

Organiser la commercialisation et assurer l'après-vente d'un ou plusieurs programmes

Blocs de compétences

RNCP35289BC01 — Aménager le foncier (terrains ou zones susceptibles d'être aménagés ou construits)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rechercher des opportunités d'aménagement foncier, en construisant un réseau de relations le plus large possible et en examinant tout foncier potentiellement disponible
- Prospecter les terrains ou zones d'aménagement susceptibles d'être aménagés ou construits
- Identifier le potentiel de développement d'un terrain ou d'une zone à aménager, en respectant les normes de gestion économe de l'espace et les normes relatives au développement durable
- Exploiter les documents d'urbanisme pour déterminer la constructibilité des terrains et établir la faisabilité des programmes de constructions

- Evaluer les perspectives d'évolution d'une zone d'aménagement, en valorisant l'accessibilité aux programmes ou projets d'aménagement
- Présenter le projet de programme immobilier au Comité d'engagement ou au Conseil d'administration
- Réaliser une étude de marché pour déterminer les possibilités de commercialisation d'un projet d'opération immobilière
- Déterminer le prix prévisionnel de vente du programme et les conditions d'acquisition du terrain pour préparer une offre d'achat
- Concevoir les espaces publics et ouvrages nécessaires à la création physique de la zone d'aménagement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les connaissances et compétences permettant au candidat d'exercer l'activité « Aménager le foncier » sont évaluées : Par des exercices écrits (contrôle continu et examens), la réalisation de cas d'étude et leur présentation orale.

Par la réalisation en équipe du cas pratique « Business game » (mise en situation professionnelle, rapport écrit et soutenance)

RNCP35289BC02 — Piloter la promotion d'une opération immobilière : de la conception à la construction d'un ou plusieurs programmes

LISTE DE COMPÉTENCES

- Etudier le marché immobilier pour élaborer un programme immobilier en adéquation avec la demande
- Elaborer un bilan prévisionnel financier pour évaluer la marge bénéficiaire de l'opération.
- Mettre en place les différents concours bancaires et les fonds propres pour réaliser l'opération
- Après obtention des permis, purger les éventuels recours des tiers pour être en mesure de démarrer le chantier
- Etablir un plan de trésorerie pour lancer les appels de fonds aux acquéreurs en fonction de l'avancement des travaux
- Veiller au respect des engagements juridiques et des différents contrats

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les connaissances et compétences permettant au candidat d'exercer l'activité « Piloter la promotion d'une opération immobilière » sont évaluées :

Par des exercices écrits (contrôle continu et examens)

Par la réalisation en équipe de deux cas pratiques (mise en situation professionnelle, rapport écrit et soutenance) :

Cas pratique Montage d'une opération résidentielle et Cas pratique Montage d'opérations tertiaires et spécifiques

RNCP35289BC03 — Organiser la commercialisation et le suivi après-vente d'un ou plusieurs programmes

LISTE DE COMPÉTENCES

- Définir la stratégie commerciale et le budget de communication pour commercialiser l'opération dans les meilleures conditions
- Définir la grille et les conditions de la vente du programme immobilier pour optimiser la rentabilité financière de l'opération
- Suivre la relation client tout au long de la construction après la signature de l'acte de vente ou Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) pour s'assurer du respect des clauses contractuelles
- Manager la réception des travaux pour être en mesure de procéder à la livraison du programme au client.
- Gérer la levée rapide des réserves émises par le client pour obtenir le paiement du prix de réserve

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les connaissances et compétences permettant au candidat d'exercer l'activité « Organiser la commercialisation et le suivi après-vente d'un ou plusieurs programmes » sont évaluées par des exercices écrits (contrôle continu).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités professionnelles du « Manager en Aménagement et Promotion Immobilière » s'exercent au sein d'entreprises de promotion immobilière, de sociétés d'économie mixte, de collectivités territoriales. Le « Manager en aménagement et en promotion immobilière » est donc amené à exercer son métier en s'adaptant aux caractéristiques et aux missions de son employeur - maître d'ouvrage public ou privé, collectivité locale ou entreprise privée de promotion – ainsi qu'au type de marché auquel il s'adresse : logement (privé et/ou social), immobilier d'entreprise,

immobilier commercial.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur ou Responsable de programmes immobiliers
Chargé d'opérations immobilières résidentielles ou tertiaires
Responsable de développement et d'aménagement foncier
Directeur ou Responsable de prospection foncière
Directeur ou Responsable de développement immobilier
Directeur ou Responsable de la promotion immobilière
Commercialisateur d'immobilier en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) résidentiel ou tertiaire

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 313 €
Familles professionnelles (FAP)	R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 605
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé de trois personnes :

- Un représentant de l'Ecole : le directeur
- Un professionnel représentant le collège salariés
- Un professionnel représentant le collège employeurs.

D'autres personnes peuvent être invitées à participer au Jury, sans voix délibérative.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de trois personnes :

- Un représentant de l'Ecole : le directeur
- Un professionnel représentant le collège salariés
- Un professionnel représentant le collège employeurs.

D'autres personnes peuvent être invitées à participer au Jury, sans voix délibérative.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 467 €
Selon la branche	5 800 € – 9 899 €
Prise en charge	Branches concernées
9 467 €	Valeur par défaut · 198 branches
9 718 €	CPNEFP de la Branche des Caisses régionales de Crédit Agricole et autres organismes, CPNEFP de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire, Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers
9 899 €	CPNEF des Entreprises Sociales pour l'Habitat, CPNEF des organismes publics et coopératifs de l'habitat social
9 489 €	CPNE des métiers du géomètre, CPNEFP de la profession d'économiste de la construction
9 890 €	CPNEFP de la branche de la promotion immobilière
9 696 €	CPNE de l'immobilier
9 674 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
9 000 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme
8 940 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 400 €	CPNE du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 800 €	CPNE Banque

Base légale

Date de décision	10/02/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/11/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	323	5	94 %	—
2018	229	1	99 %	66 %
2017	187	4	100 %	61 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP15804

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38274

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP15804, RNCP35537, RNCP37279

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.groupe-espi.fr/formations/masteres-professionnels/manager-amenagement-et-promotion-immobiliere/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35289/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	36
Parcours menés à terme	36
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2022 – 04/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	41
Montant total engagé	171 600 €
Coût moyen par dossier	4 185 €
Durée moyenne	105 h
Période	01/2022 – 10/2023
France compétences	73 %
Reste à charge titulaire	21 %
Entreprise	3 %
France Travail	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.